POMPES FUNÈBRES



MAIRIE DE PLOEMEUR

1 Rue des Écoles

56270 PLOEMEUR

Dossier N° 00003977

DEVIS CRÉMATION

Devis N° 2503D009 du 06/03/2025	TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
01 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Formalités et démarches administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier)	20%	270,00		
Toilette préparation et habillage du défunt	20%		194,00	
Séjour à la chambre funéraire du Littoral (forfait admission,utilisation des locaux technique, 6 jours de présentation)	20%		530,00	December 1
02 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (SANS C	ERCUEIL)			
Forfait - Transport du défunt avant mise en bière dans un rayon de 30 kms	10%	260,00		
Housse biodégradable de transport (*)	20%	67,00		
03 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil crémation en pin brut(*) 4 poignées (*), cuvette étanche (*), plaque indentité (*)	20%	650,00		
Capiton Dalhia en taffetas blanc	20%		90,00	
Sels antiseptiques	20%		30,00	
05 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (AVEC C	ERCUEIL)			
Forfait transport agglomération (Pour convoi vers le cimetière ou le crématorium)	10%		50,00	
06 - CEREMONIE FUNERAIRE				
Cobillard avec chauffeur (*)	10%	360,00		
Personnel pour convoi au Centre funéraire de Kerletu ou au cimetière (*)	20%	230,00		
Maître de cérémonie	20%	135,00		
08 - CREMATION				
Crémation (*) au Crématorium de Kerletu	20%		680,00	

Total TTC		2 031,00	1 574,00	
Urne tube dispersion (*) au cimetière de Cornouaille	20%	59,00		
Devis N° 2503D009 du 06/03/2025	TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE

MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC: 3 605,00 €

Tx TVA	Montant H.T.	Montant TVA
20.00%	2 445.85 €	489.15 €
10.00%	609.08 €	60.92 €

MONTANT TTC: 3 605,00 €

3 054,93 €	550.07 €
3 034,33 €	330,07 €

(*) Presta:ions et fournitures obligatoires.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'une housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, pose d'une plaque d'identification (portant le nom du défunt, année de naissance / décès) et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Devis N° 2503D009 fait le 06/03/2025, valable jusqu'au 05/05/2025.

Je soussigné(e), accepte le présent devis prévisionnel.

Le A

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation".

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.